

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—  
3<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECO,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1858

**QUELQUES**  
**MÉDAILLES SATIRIQUES**

DE LA  
RÉVOLUTION DES PATRIOTES.

PL. V, FIG. 1 A 8.

---

On a souvent accusé les Belges de ne savoir que copier leurs voisins du Midi, dans la coupe de leurs vêtements comme dans la forme de leurs idées littéraires et politiques. Et, par malheur pour nous, cette accusation n'a été parfois que trop fondée.

Il faut cependant reconnaître que notre révolution, dite patriotique, de 1789, fut une œuvre originale. Ce n'était certes pas la contrefaçon, mais plutôt la contre-partie du grand mouvement qui agitait la France à la même époque. Tandis que les Français abattaient à coups de hache les institutions et (disons-le, quoique ce ne soit plus de mode à dire, dans le moment) les restes des abus criants du moyen âge, les Belges se levaient en masse à la voix des moines et des nobles pour repousser les réformes politiques et sociales que Joseph II voulait opérer dans leurs antiques coutumes.

A ne considérer que le strict droit, Joseph II avait mérité la déchéance prononcée contre lui par les états entre les mains de qui il avait prêté le serment de ne pas enfreindre

les constitutions du pays. Ce serment l'avait fait duc de Brabant, comte de Flandre et de Hainaut, et le parjure déliait formellement les sujets de l'obéissance au souverain. C'était écrit en toutes lettres dans la *Joyeuse Entrée* du Brabant. Joseph apprit par expérience qu'il n'est jamais permis de faire du bien à quelqu'un malgré lui, et qu'un peuple, comme un individu, ne peut être émancipé que lorsqu'il est capable de se conduire lui-même. « L'ingratitude des Belges m'a tué, » disait-il à son lit de mort. Il eût été plus juste de dire l'aveuglement : pour être ingrat, il faut avoir la conscience du bienfait, et nos pères ne l'avaient pas.

Ce fut en 1787 que se firent sentir les premières secousses de la *Révolution des patriotes*. Momentanément endormie par les concessions trompeuses des gouverneurs généraux, Marie Christine et Albert Casimir, l'insurrection éclata de nouveau et plus formidable dans les derniers mois de 1789. En quelques jours, la Belgique presque tout entière fut évacuée, et les troupes autrichiennes se retirèrent dans le duché de Luxembourg, la seule de nos provinces qui n'avait pas pris part au mouvement. Partout, à Bruxelles, à Mons, à Gand, à Namur, les états s'emparèrent de l'autorité souveraine. Leurs délégués, réunis à Bruxelles sous le nom d'états généraux, confièrent le pouvoir exécutif fédéral à un Congrès souverain, dont les ministres étaient le chanoine grand pénitencier Van Eupen et le trop célèbre Vandernoot.

On sait le reste de cette tragicomique histoire. Le parti clérical, qui dominait dans les états, écrasa les Vonckistes ou les démocrates ses adversaires. Vandermersch, le général qui avait vaincu les Autrichiens à Turnhout, fut destitué et

emprisonné. On le remplaça par un chef incapable si pas traître. Au lieu de prendre des mesures efficaces, d'organiser une armée, on faisait des processions et des neuvaines. Joseph II était mort le 20 février 1790. Son successeur, Léopold, s'empressa de révoquer tous les décrets de son frère, qui avaient été la cause des troubles. Il déclara qu'il voulait rétablir les choses sur le pied où elles se trouvaient du temps de sa mère, Marie Thérèse. Ces offres pacifiques et raisonnables n'ayant pas été acceptées par les exaltés des états, Léopold laissa, pendant quelques mois la révolution s'user d'elle-même dans ses dissensions intestines, tandis que la Prusse, l'Angleterre et la Hollande nous amusaient de belles promesses et de protocoles diplomatiques (1). Enfin l'armée, concentrée sur la rive droite de la Meuse, se mit en marche, chassant devant elle les volontaires de Vandernoot. Le 2 décembre, moins d'un an après leur départ, les Autrichiens rentraient à Bruxelles sans coup férir.

Le nombre des médailles que produisit la révolution des patriotes est fort peu considérable; nous voulons parler des médailles frappées avec coins et balancier. Quant aux médaillons ciselés, coulés, repoussés, gravés à la main, leur nomenclature serait impossible. Il en existe des variétés innombrables d'exécution; mais leur sujet est presque toujours le même : d'un côté, la tête à perruque du vénérable Vandernoot; de l'autre (quand ils ne sont pas unifaces), le Lion belge, tenant au bout d'une pique le chapeau de

(1) Qu'on appelait alors des *insinuations verbales*.

la liberté (1) et entouré des emblèmes des trois ordres : la mitre et la croix du Clergé, l'épée de la Noblesse et la bêche du Tiers État.

Le Congrès, pour faire acte de souveraineté, décréta l'émission d'une monnaie nouvelle (2).

(1) Le même lion reparut en 1830, mais le chapeau rond fut remplacé par la démocratique casquette.

(2) Cette série monétaire devait se composer :

1° D'une pièce d'or, nommée le *lion d'or*, faisant 14 florins de Brabant ou 12 florins de change (de Hollande) ;

2° D'une pièce d'argent, nommée le *lion d'argent*, faisant 3 1/2 florins de Brabant ou 3 florins de change ;

3° D'un *demi-lion*, à l'avenant ;

4° Du *florin d'argent* ou pièce de 20 patards, ou 20 sols ;

5° Du *demi-florin*, à l'avenant ;

6° D'une pièce de bas aloi à 5 deniers de fin, valant 5 sols ou un quart de florin ;

7° D'une pièce de 2 1/2 sols ou pièce de *dix liards* ;

8° D'une pièce de cuivre de *deux liards* ;

9° D'une pièce de cuivre d'un *liard*.

Le décret qui ordonne la frappe du *lion d'or* n'a pas été retrouvé, tant le gouvernement autrichien mit de soins à faire disparaître tout ce qui rappelait la révolution de 1789. Au reste, cette pièce, conservée dans les familles comme un souvenir, n'est nullement rare. Le règlement pour les monnaies d'argent est du 14 août 1790 ; il fut confirmé par les états de Brabant, le 23 août suivant. On le trouve imprimé avec une planche gravée représentant les monnaies. Il résulte du texte même de ce règlement que des pièces d'un *florin* et d'un *demi-florin* avaient été frappées antérieurement, avec les légendes : *MONETA NOVA ARGENTEA PROVINCiarum FOEDERatarum BELGii — IN UNIONE SALUS. —* Le décret y substitua les légendes du lion d'argent : *DOMINI EST REGNUM — ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM.*

Toutes les monnaies frappées pendant les troubles de 1790 ont été démonétisées par une déclaration du gouvernement autrichien du 28 janvier 1794. — *Voy.*, dans le *Bulletin et Annales de l'Académie*

On ne frappa que la pièce d'or de 14 florins, le lion d'argent, le florin et le demi-florin, la pièce de 2 liards et le liard de cuivre. Ces monnaies, dues au burin de notre célèbre graveur Th. van Berckel, sont d'une exécution et d'un fini admirables. Si l'on compare nos monnaies de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle avec les monnaies françaises de la même époque, on est étonné de la supériorité qui distingue les monnaies belges, tant sous le rapport de la gravure que sous celui de la fabrication. A côté des belles *couronnes de Brabant* de Joseph II, de Léopold et de François II, les couronnes de Louis XV et de Louis XVI paraissent grossières et barbares.

La pièce de deux liards, dont nous donnons le dessin, pl. V, n<sup>o</sup> 1, porte d'un côté le Lion belge; de l'autre, en cinq lignes, dans une couronne de laurier : AD USUM FOEDERATI BELGII 1790. A l'aide de ces pièces, que l'on retailait à la main, des partisans de la maison d'Autriche, des *keizerlicks*, comme on disait alors, imaginèrent de fabriquer des médailles satiriques contre les principaux auteurs de la révolution. La légende : *Ad usum foederati Belgii*, devint : *Ad usum scelerati Belgii*. Au droit, le lion servit à faire des personnages grotesques, des *charges* réellement fort drôles. Nous allons décrire successivement cinq pièces de ce genre, que notre collègue, M. de Coster, a trouvées en Allemagne, dans une collection particulière.

Le n<sup>o</sup> 7 de la pl. V désigne par son nom l'*abbé de Ton-*

*d'archéologie de Belgique*, t. 1<sup>er</sup>, un article de M. LEGRAND sur ces monnaies; — même volume, un article de M. TH. DE JONGHE, qui rectifie quelques assertions du précédent, — et *Revue de la numismatique belge*, t. 1<sup>er</sup>, p. 409.

gerloo, Godefroid Hermans. C'était un des membres les plus ardents de l'église militante. Il avait équipé un régiment de dragons aux frais de son opulente abbaye, et le Congrès l'avait nommé *aumônier général* de ses armées. Les caricatures de l'époque le représentent toujours avec un costume qui participe du moine et du soldat. Nous ignorons à quelle anecdote, vraie ou fausse, font allusion le verre et la lettre qu'il tient en mains. Au reste, il est inutile de faire remarquer que, précisément à cause de son énergie et de sa fougue révolutionnaire, l'abbé de Tongerlo fut particulièrement en butte à la vengeance des royalistes. Une chanson populaire que la réaction mit en vogue, en 1791, et dans laquelle on conseillait ouvertement les voies de fait à l'égard des patriotes, avait pour refrain :

C'est la trique, trique, trique,  
C'est la trique qu'il leur faut,  
En commençant la musique  
Par l'abbé de Tongerlo.

Ce fut ce Godefroid Hermans qui recueillit les Bollan-  
distes et fit continuer à ses frais la savante et immense  
collection des *Acta sanctorum*. Ce service rendu à l'histoire  
du pays doit l'absoudre de quelques peccadilles.

Le n° 6, avec la légende : *Protecteur des rebelles*, repré-  
sente indubitablement le cardinal de Frankenberg, arche-  
vêque de Malines. Son rôle, dans la révolution belge  
de 1789, est trop connu pour que nous devions nous étend-  
re sur ce personnage. Le gouvernement autrichien usa,  
à son égard, de la plus grande indulgence. L'archevêque  
n'émigra point, et l'on se contenta, pour toute punition, de  
le forcer à chanter un *Te Deum*, le 12 décembre, jour anni-

versaire du triomphe éphémère des patriotes et de l'évacuation de Bruxelles par les Autrichiens. On lui fit aussi publier une rétractation qui dut singulièrement coûter à son amour-propre (1).

Le n° 4 est encore un évêque. Serait-ce celui d'Anvers, Nelis? La chose est très-probable, puisque ce prélat figure au premier rang des patriotes poursuivis dans les pamphlets royalistes. Nous ne connaissons, d'ailleurs, parmi les chefs diocésains, que Frankenberg et lui qu'on ait sérieusement attaqués. Mais que veut dire la décoration en forme de soleil qu'il porte au bras droit, et la légende : *J'aime mes braves cuisinières*? Avouons humblement que nous ne le savons trop. Les libellistes d'alors l'accusaient d'avoir, sous prétexte de gouvernante, une maîtresse, qu'on appelait Madame Cognau. Est-ce là l'une de ces braves cuisinières qu'il aimait tant? Ces médailles ne datent que d'hier, et déjà leur explication fait naître une foule de questions sans réponses. Que penser après cela de la lecture des hiéroglyphes, des caractères cunéiformes et de l'interprétation des mythes archaïques de la Grèce!

Le n° 3 est relatif à l'assassinat de Van Kriecken. Ce malheureux jeune homme avait dit, en regardant passer la procession de la Vierge de Laeken, qu'escortaient les capucins : « On voit ces pouilleux partout » (*Men ziet die lapdraegers en luyszakken alle kanten*). Mais le propos alla grossissant de bouche en bouche, et on finit par lui imputer d'avoir tiré sur l'image de la Vierge un coup de pistolet qui

(1) AD. BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 1<sup>er</sup>, p. 202.



devait être le signal d'une nouvelle conspiration. Van Krieken fut arrêté, renfermé aux Madelonnettes, puis tiré de là par des furieux qui tentèrent de le pendre à un réverbère dont la corde se brisa ; ils finirent par lui scier la tête (1). C'est ce crime atroce que le jésuite Feller appelait une *irrégularité*. Les exaltés de tous les partis ont un glossaire spécial à leur usage.

Il y a quelque vingt ans à peine que le *patriote* qui avait commis cette *irrégularité* en sciant la tête de Van Krieken, vivait encore. Il exerçait la profession de bouquiniste et avait son échoppe sous les arcades de l'hôtel de ville.

Le n° 2 représente un capucin tenant le crucifix d'une main et un sabre de l'autre. Les capucins, principalement ceux de Bruxelles, étaient connus par leur aversion pour le gouvernement ; plusieurs de ces moines servirent dans l'armée patriotique et se firent tuer. On les voyait parcourir les rangs, le crucifix en main, pour animer les volontaires au combat. Après la rentrée des Autrichiens, leur couvent fut saccagé par cette même populace qui, un an auparavant, pillait les royalistes aux cris de : *Vive Vandernoot !*

Le n° 5, sans légende, est un hiéroglyphe qui attend son Champollion. Que signifie ce *capucin pédophile* ? Il faudrait peut-être, pour le découvrir, parcourir le fatras immense des pamphlets que fit éclore la révolution de 1789. La chose en vaut-elle la peine ? D'après un préjugé populaire que rien ne justifie, sans doute, les capucins partageaient avec les carmes la réputation d'avoir, au suprême degré, ce que les adeptes de Gall et de Spurzheim appelleraient la bosse

(1) AD. BORNET, *Histoire des Belges*, etc., t. 1<sup>er</sup>, p. 183.

de la philogynie. Notre capucin, portant un poupard, serait-il le *capucin-archétype*, le capucin *in genere*, au lieu d'un individu spécial ? C'est possible, mais un peu métaphysique pour l'époque.

Ces accusations d'immoralité que se lancent successivement toutes les sectes religieuses et tous les partis politiques, depuis les premiers chrétiens, auxquels on attribuait les infamies de la communauté des femmes, jusqu'aux francs-maçons qui, dans l'opinion de quelques vieilles béguines, renouvellent entre eux les abominations de Sodome et de Gomorrhe, ne sont-elles pas un éclatant hommage rendu aux sentiments vertueux des masses populaires et à leur moralité, puisqu'on n'a trouvé rien de mieux, pour leur inspirer l'aversion d'une idée, que d'y joindre celle du vice ?

Après avoir parlé des belles monnaies de van Berckel, nous avons voulu donner, comme contre-partie, un échantillon de ces abominables pièces que toutes les révolutions font éclore, et dont 48 nous a fourni une nouvelle récolte, plus abondante que toutes les autres. Le n° 8, pl. V, est une médaille d'étain ou d'alliage, coulée dans un moule (de cuivre?). On voit, d'un côté, le Lion belge ordinaire ; de l'autre, une croix cantonnée de quatre annelets, et, dans un double cercle, la légende *rétrograde* :

UT · VINDEBA · EN SE · SINE · 1490

Cette pièce appartient à M. van Miert, de Mons.

R. CHALON.

---

